



INSTRUCTIONS DE COURSE
LES 24 Heures Ultim
Banque Populaire Grand Ouest
Edition 2023
Classe ULTIM

Du 28 septembre au 1er octobre 2023

Les 24 Heures Ultim, Organisée et produite par Ultim Sailing

Organisation maritime Centre Nautique de Lorient (CNL)

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1** Les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2** Les règles de la Classe Ultim 32/23
- 1.3** Les règlements fédéraux.
- 1.4** L'annexe W sur les waypoints virtuels (Annexe 7)
- 1.5** Les Règlementations Spéciale Offshore catégorie 2 (RSO 2), avec les modifications précisées dans les règles de Classe Ultim 32/23 et les exemptions/dérogations validées par la FFVoile.
- 1.6** La partie B du Règlement International pour prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les règles du Chapitre 2 entre le coucher (20h00) et le lever du soleil (08h00), ou par mauvaise visibilité.
- 1.8** Les RCV suivantes sont modifiées :
 - RCV 28, 29.1, sont modifiées dans les I.C.
 - RCV 33 est modifiée dans les I.C.
 - RCV 41 (Aide extérieure) et 45 (Mise au sec, amarrage, mouillage)
 - RCV 44.1 (Effectuer une pénalité) : modifiée dans les I.C.
 - RCV 51 (Lest Mobile) : supprimer les 2 premières phrases et remplacer par :
« Tout déplacement de poids dans le but de modifier le réglage ou la stabilité est autorisé dans les limites suivantes : à l'intérieur du bateau, tous les éléments lourds pouvant endommager le bateau ou blesser l'équipage doivent être solidement attachés en permanence. La nourriture, les bidons d'eau et de fuel, l'accastillage et les pièces de rechange peuvent être rangés dans des sacs ou des boîtes et déplacés s'ils sont solidement amarrés au bateau. Le

matériel de sécurité (dont les radeaux de survie et/ou le matériel plombé) ne doit pas être déplacé. Les voiles peuvent être déplacées librement dans le respect de la RSO 4.29 ».

- 1.9 [DP] Une infraction à la RCV 28 sera une pénalité discrétionnaire (Ceci modifie la RCV A5.2)

2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

- 3.1 Les avis aux concurrents seront envoyés sur le groupe WhatsApp « TEAM ULTIM/24 h », sur Telegram et publiés sur le tableau officiel en version numérique sur le site internet : <https://www.ultimsailing.com/>

- 3.2.1 Sur l'eau, le comité de course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents [sur le canal VHF 72](#)

4. CODE DE CONDUITE

- 4.1. [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

5. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 5.1. Les signaux faits à terre seront transmis par WhatsApp : [24 H ULTIM/TEAMS](#)
5.2. Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 90 minutes après l'affaler de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

6. PROGRAMME DES COURSES

L'épreuve « Les 24 Heures Ultim » comporte des runs de vitesse et une course au large d'une durée de 24h environ

Judi 28 septembre

- 17h00 : Briefing Journée des runs
- 19h00 : Soirée officielle au Restaurant « Les Mouettes »

- Vendredi 29 septembre

- 09h00 : Appareillage de la flotte
- 10h30 : Ouverture premier créneau de runs
- 12h15 : Ouverture deuxième créneau de runs
- 14h00 : Ouverture troisième créneau de runs
- 15h45 : Ouverture dernier créneau de runs
- 17h30 : Retour ponton

- Samedi 30 septembre

- 09h30 : Briefing Météo
- 10h30 : Appareillage de la flotte
- 12h00 : Départ des 24 heures Ultim

- Dimanche 1er octobre

- 12h00 : Arrivées des 24 heures
- 14h00 : Remise du Trophée.

La présence des skippers est obligatoire à la remise des prix.

7. PAVILLONS DE COURSE

- 7.1. Le pavillon de course est le pavillon 24h Ultim.

8. ZONE DE COURSE

- 8.1. L'emplacement de la zone de départ et d'arrivée de la course est la même. Elle est définie en ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE.

9. LE PARCOURS 24h

- 9.1. Le parcours est décrit en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée
- 9.2. Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).
- 9.3. Pointage officiel à une marque : Le comité de course peut interrompre la course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DE PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.
- 9.4. Les *parcours, les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit* sont précisées en ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS.

10. MARQUES

- 10.1. Les marques de départ, de parcours, de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont précisées dans l'ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS.
- 10.2. Marque manquante : en l'absence avérée d'une marque de parcours du système de balisage, et en l'absence d'un bateau arborant un "pavillon M", les skippers devront passer la position géographique de cette marque en "Latitude et longitude", référencée dans les documents nautiques officiels du SHOM. Ils devront passer cette position conformément aux dispositions de la RCV 28.

11. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Les zones considérées comme des obstacles les zones interdites à la navigation (définies dans les documents nautiques). Les zones de protections autour des bateaux de plongeurs et toutes zones interdites à la navigation par les IC. Il est de la responsabilité des skippers de connaître les zones interdites ou réglementées.

12. LE DEPART

- 12.1. La description de la ligne de départ est donnée en ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU PARCOURS
- 12.2. Le départ de la course des 24h Ultim est donné en application de la RCV 26:

Signal	Pavillon et Signal sonore	Minutes avant le départ
Avertissement	Pavillon 24H Ultim et 1 signal sonore	8
Préparatoire	Pavillon "P" ou "I" et 1 signal sonore	4
Minute	Amené du pavillon "P" ou "I" et 1 long signal sonore	1
Départ	Amené du Pavillon 24H Ultim et 1 signal sonore	0

- 12.3. Selon la règle test RE21-01 de World Sailing, quand un bateau ne prend pas le départ conformément à la définition « Prendre le départ », **il ne doit pas revenir du côté pré-départ de la ligne de départ.**
Il recevra, sans instruction une pénalité de 2 heures.
Cette pénalité sera à effectuer selon les modalités précisées dans IC 15.4 Elle devra être effectuée dans les 6 premières heures de course (Cela modifie RCV 28.1 et 63.1)
- 12.4. Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard **30 minutes** après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

13. CHANGEMENT PARCOURS, REDUCTION OU ANNULATION D'UNE COURSE

Dans les cas prévus par les RCV 32.1 et en application de la RCV 90.2c : Le comité de course pourra réduire, modifier un parcours ou annuler une course en cours.

La direction de course ou le comité de course pourront être amenés à formuler des directives spécifiques auxquelles les skippers devront se conformer. Ces notifications ou directives seront transmises aux skippers par VHF ou Iridium ou téléphone GSM, et WhatsApp par la direction de course, les skippers devront en accuser réception. Les skippers devront alors se conformer aux consignes verbales. Une réduction ou modification du parcours pourra se faire à une marque de parcours prévue aux présentes instructions de course ou à une ou des marques virtuelles positionnées en longitude et latitude ceci modifie les RCV 32 et 33.

Le Comité de course pourra, à la demande de la Direction de course, modifier la position d'une marque, à condition de prévenir tous les bateaux au plus tard avant que le premier bateau arrive à 60 NM de la marque qui commence la section de parcours modifiée.

14. LES ARRIVEES

14.1. La description de la ligne d'arrivée est donnée en *ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU PARCOURS*

[DP] Si le comité de course est absent quand un bateau finit, son heure d'arrivée sera prise grâce à sa balise de positionnement.

Le bateau pourra également déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14.2. [DP] Les concurrents devront s'annoncer au bateau comité arrivée des 24 Heures Ultim **au moins 5 milles** avant de franchir la ligne d'arrivée sur le canal VHF 72

15. SYSTEME DE PENALITE

15.1. La RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

15.2. Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.

15.3. Une infraction aux RCV à l'exception des règles du chapitre 2 et de la RCV 31 pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant aller de 10% du nombre d'inscrits à la disqualification.

15.4. Manière d'effectuer une pénalité en temps en course

Dès que possible après sa décision, le Jury communiquera la pénalité au bateau concerné par l'intermédiaire de la Direction de course. Cette dernière lui indiquera alors une zone ou un délai dans lesquels il devra effectuer sa pénalité.

Lorsqu'il s'apprête à effectuer sa pénalité, le bateau devra contacter la Direction de course qui procédera au chronométrage de la pénalité à partir d'un segment qu'elle lui aura indiqué.

Au terme de la pénalité, si celle-ci a été effectuée et confirmée par le comité de course, le bateau devra retraverser le segment donné, avant de continuer sa course.

16. DEMANDES D'INSTRUCTION

16.1. Le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la course.

16.2. Les formulaires de réclamation seront transmis par WhatsApp, Une fois remplie la réclamation, le concurrent prend la photo et la transmet au Jury par SMS ou WhatsApp

16.3. Des avis seront transmis par WhatsApp au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Le lieu et les heures de convocation seront transmises par WhatsApp

16.4. Les avis de réclamations du comité de course ou du jury seront transmis par WhatsApp pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).

16.5. Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Règles de sécurité.

- Publicité.
 - Bateaux accompagnateurs.
 - Évacuation des détritrus.
 - Communication radio et téléphone.
 - Équipement de plongée et housses sous-marine de protection.
- 16.6. Le dernier jour de la régata, une demande de réparation ou de réouverture d'instruction doit être déposée par WhatsApp
Pas plus tard que 30 minutes après que la partie demandant la réouverture a été informée de la décision ce même jour ou pour une demande de réparation après que la décision a été affichée.
Ceci modifie les RCV 66 et 62.2

17. CLASSEMENT

Les runs de vitesse ne sont pas pris en compte dans le classement
Un classement de la course des 24h sera établi selon le temps de course, après application des éventuelles pénalités ou bonifications

18. REGLES DE SECURITE [DP] [NP]

- 18.1. Un bateau qui abandonne doit le signaler à la Direction de course aussitôt que possible : morvangildas29@gmail.com, tél :06 62 48 85 44 ou Claire Renou claire.renou17@gmail.com tél : 06 87 11 69 66 qui le signalera immédiatement au comité de course.
- 18.2. Le canal VHF utilisé en course est le canal **VHF 72** et une double veille du Canal VHF 16 est obligatoire pendant la course.
- 18.3. Les concurrents devront allumer leur système AIS pendant toute la durée de la course (émission et réception),
- 18.4. Le port d'équipement individuel de flottabilité est obligatoire sur le pont . (Ceci modifie la RCV 40).
- 18.5. Pour chaque bateau une liste d'équipage (annexe 8) sera remise à la DC par mail morvangildas29@gmail.com
- 18.6. Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle du port de Lorient : Des contraintes existent pour la navigation dans la passe de la citadelle et dans la rade de Lorient. Ces contraintes sont précisées en Annexe 6 – Information diverses.

19. REMPLACEMENT D'EQUIPIERS OU D'EQUIPEMENT

- 19.1. [DP] Le remplacement d'équipiers ne sera pas autorisé sans l'approbation préalable de la DC.
- 19.2. La direction de course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1. **Contrôle de jauge**
Il n'y aura pas de contrôle d'équipement. Cependant les concurrents doivent respecter scrupuleusement la jauge ULTIM.
- 20.2. **Matériel de sécurité**
Chaque bateau devra posséder à bord l'armement de sécurité requis par les réglementations en vigueur (Règles de classe ULTIM).

21. BATEAUX OFFICIELS

Les bateaux officiels sont identifiés par des pavillons 24 H Ultim.

22. ACCOMPAGNATEURS

- 22.1. [DP] [NP] Les accompagnateurs doivent rester en dehors de la zone de départ, depuis le signal préparatoire jusqu'au signal de départ ou si le comité de course signale un retard, un rappel général ou une annulation.
- 22.2. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent être identifié de la façon suivante : Pavillon 24H ultim.
- 22.3. [DP] [NP] Les bateaux accompagnateurs doivent avoir à bord :
- Des gilets de sauvetage (mini 50N) portés en permanence par toutes les personnes à bord

- Une VHF
- Un couteau
- Une ancre et une ligne de mouillage adaptée
- Un bout de remorquage flottant de 10mm de diamètre et de 15m de long
- Un dispositif de coupe circuit en cas de chute qui doit être connecté au pilote

tant que le moteur est en marche.

Les pilotes des bateaux accompagnateurs doivent se conformer à toute demande des arbitres ou des représentants de l'autorité organisatrice, particulièrement celles concernant l'assistance.

Les bateaux accompagnateurs doivent respecter les règles de navigation en vigueur localement, en particulier le respect des limitations de vitesse dans les différentes zones.

23. EVACUATION DES DETRITUS

[DP] Les débris devront être conservés à bord et déposés à l'arrivée dans les containers mis à disposition sur le port.

24. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION

[DP] [NP] Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

25. ASSISTANCE

Le routage est autorisé selon les règles de la Classe ULTIM

26. PRIX

La remise du Trophée se tiendra dimanche 1 Octobre à 15h00 à Lorient la Base.

27. DECISION DE PARTICIPER

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'autorité organisatrice de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ ou corporel)

Directeur de Course : Gildas MORVAN (morvangildas29@gmail.com)

Directrice de course adjointe : Claire RENOUE (claire.renou17@gmail.com)

Président du Comité de Course : Christophe GAUMONT

(christophe.gaumont@ffvoile.fr)

Président du Jury : Georges Priol (georges.priol@wanadoo.fr)

ANNEXE 1 - POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

Le Comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques précisées en **ANNEXE 3 - DESCRIPTION DU-PARCOURS**
» (ceci modifie la RCV 32).

A toute marque à contourner un pointage officiel des bateaux pourra être effectué avec les balises de positionnements

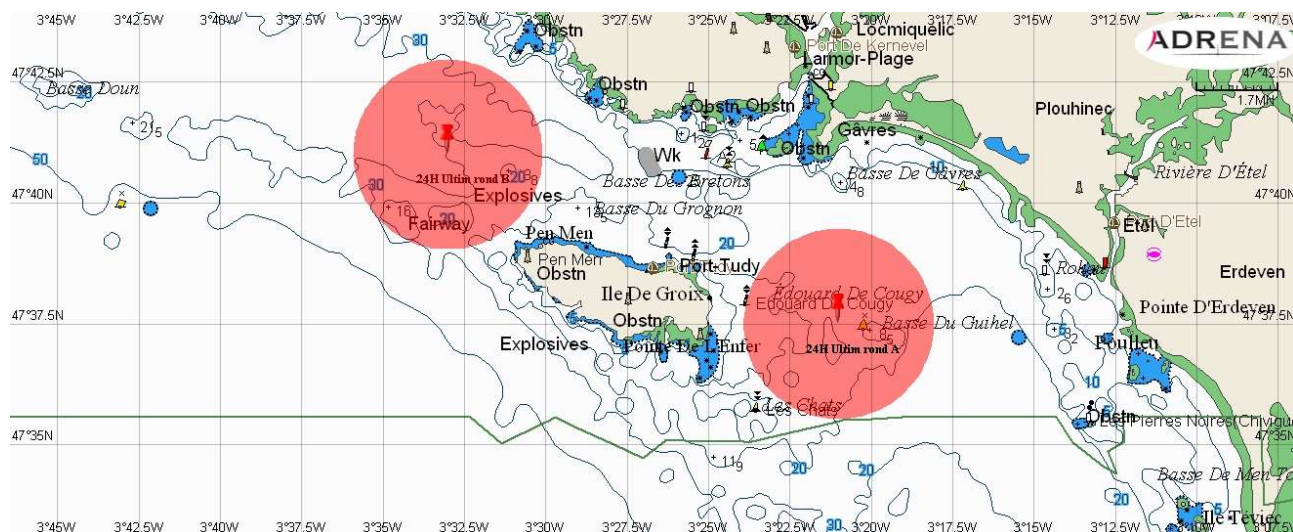
Si par la suite, le Comité de course décide d'interrompre la course il confirmera, ces indications par V.H.F. ou tout autre moyen de communication, téléphone, mail ou WhatsApp, le dernier pointage officiel sera pris en compte comme ordre d'arrivée.

La course pourra être raccourcie pour des raisons météorologiques. Si le comité décide une modification de parcours ou une interruption de course la communication se fera par mail, WhatsApp ou téléphone.

Tout événement susceptible de donner lieu à réclamation survenant après le dernier pointage officiel ne pourra être pris en compte, et aucun bateau ne pourra être pénalisé, sauf en conséquence d'une action selon une règle fondamentale ou selon la RCV 69. »

ANNEXE 2 - ZONE DE COURSE

Zones des runs de vitesse



ANNEXE 3 – DESCRIPTION DU PARCOURS 24h

A3.1 DÉFINITION DES MARQUES DE PARCOURS :

Marque de départ : bouées jaune jumbo PLASTIMO.

Marque d'arrivée : bouées jaune jumbo PLASTIMO.

Marque de dégagement éventuelle : Bouée cylindrique **ORANGE** « Lorient la Base ».

A3.2. La ligne de départ sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouées jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord. Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

A3.3 La ligne d'arrivée sera matérialisée entre une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à tribord et une bouée jaune jumbo PLASTIMO à laisser à Bâbord. Le bateau comité sera positionné au plus près de la marque tribord sur son coté tribord. Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.

A3.4 Parcours

Un parcours est proposé en fonction de la tendance météo. La position des waypoints peut être modifiée en fonction de l'évolution météo. Le parcours sera confirmé au plus tard le samedi 1 octobre au moment du briefing.

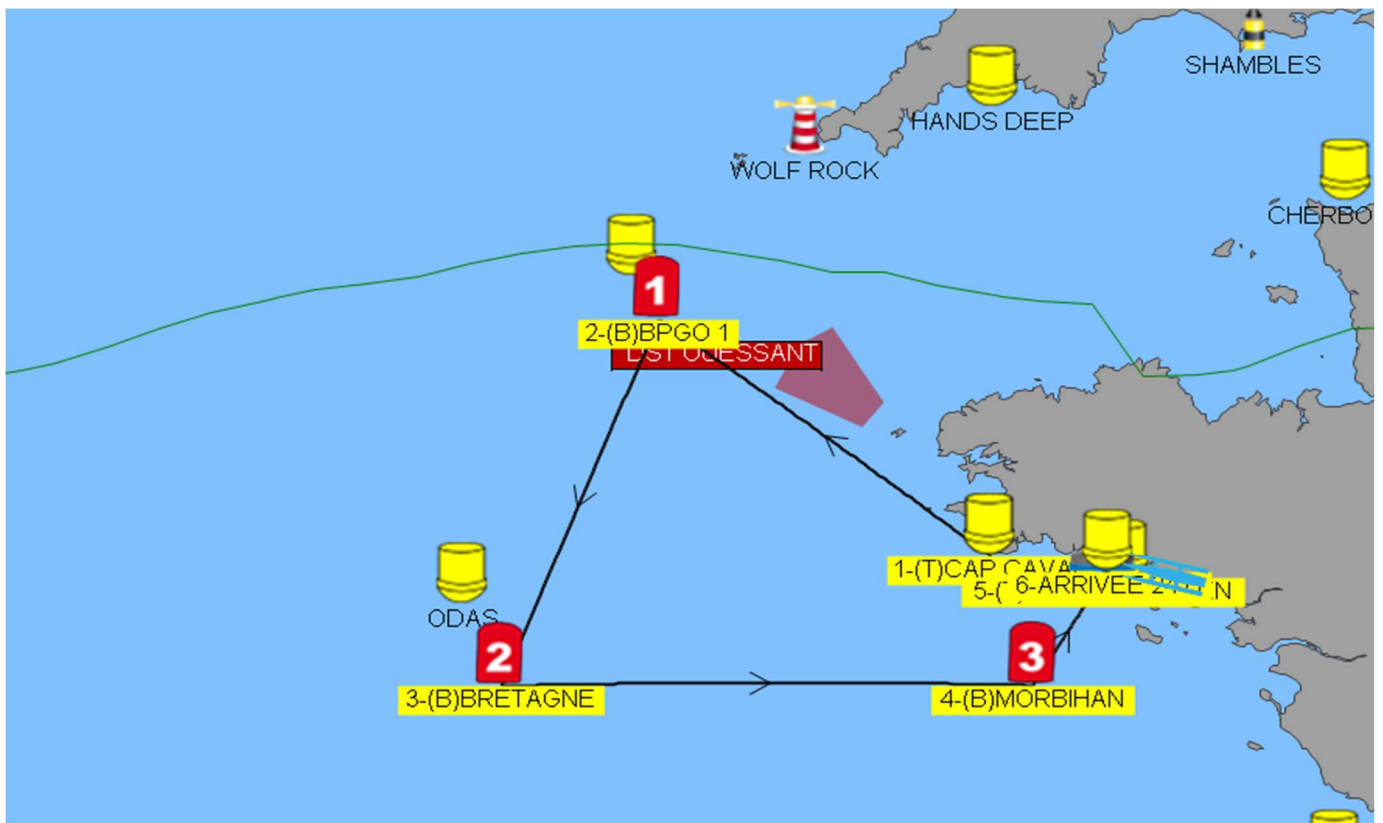
A3.5 Pour prévenir les bateaux qu'une course va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

A 3.6 Procédure d'arrivée

Lorsqu'il sera à une distance d'environ **5 milles** nautiques de la ligne d'arrivée, chaque skipper devra avertir le Comité de Course par VHF, sur le canal de course (72), de son prochain franchissement de la ligne. Il devra renouveler son appel jusqu'à l'accusé réception du Comité de Course.

Le parcours

Marques	Latitude	Longitude	Côté requis
Départ	47° 38' .30 N	003°21'.00 W	
Bouée Cardinale sud Les Chats	47°35' 685 N	003°23'560W	Laisser à Tribord
Waypoint BPGO			Contourner à Bâbord
Waypoint Bretagne			Contourner à Bâbord
Waypoint Morbihan			Contourner à Bâbord
<u>Ile de Groix</u>			Laisser à Tribord
Arrivée	47°41'.00 N	003°28'.00 W	



ANNEXE 4 - ANNEXE W

Modification aux Règles de Course à la Voile

ANNEXE WP – REGLES POUR WAYPOINTS

Quand cela est précisé dans l'avis de course, les courses seront régies par Les Règles de Course à la Voile telles que modifiées par cette annexe.

WP1 Modification aux Définitions :

WP1.1 La définition de Marque est modifiée comme suit :

Marque : Un objet ou un waypoint qu'un bateau est tenu de laisser d'un côté spécifié comme requis par les instructions de course, un bateau du comité de course entouré d'eau navigable à partir duquel s'étend la ligne de départ ou la ligne d'arrivée, et un objet attaché intentionnellement à l'objet ou au bateau. Cependant, une ligne de mouillage ne fait pas partie de la marque.

WP1.2 Ajouter une nouvelle définition Waypoint :

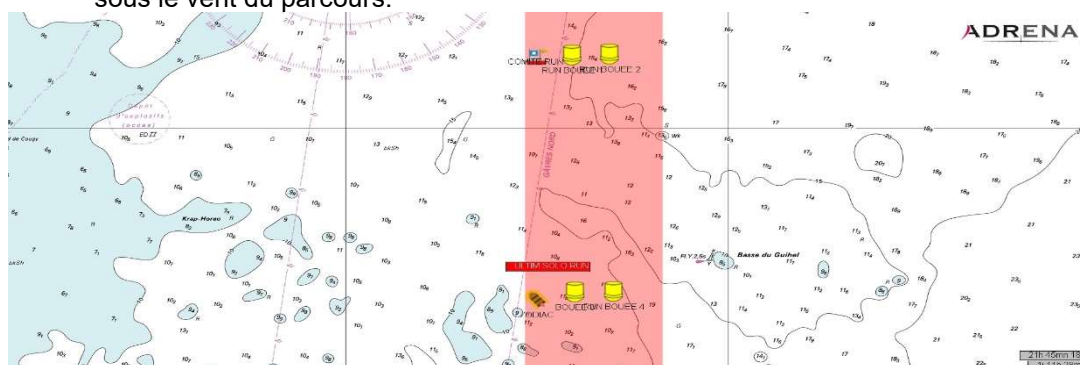
Waypoint : Une position géographique sur la surface de l'eau, définie par ses coordonnées WGS84 en latitude et longitude exprimées en DDM (degrés décimales minutes).

WP1.3 La définition de Zone est modifiée comme suit :

Zone : L'espace autour d'une marque sur une distance de trois longueurs de coque du bateau qui en est le plus proche. L'espace de la zone à une marque qui est un waypoint peut être modifié dans l'avis de course ou les instructions de course. Un bateau est dans la zone quand une partie quelconque de sa coque est dans la zone.

ANNEXE 5 – ORGANISATION DES RUNS

1. Le principe est un parcours travers au vent d'une longueur d'environ 1 mille dans une zone de 4 milles (2 milles pour se lancer – une zone de chronométrage sur 1 mille et 1 mille pour s'arrêter).
2. Les sessions de runs de vitesse se déroulent dans 4 créneaux horaires le vendredi 29 septembre – Chaque créneau ferme 60 minutes après l'ouverture.
 - 10h30 : Ouverture premier créneau de runs
 - 12h15 : Ouverture deuxième créneau de runs
 - 14h00 : Ouverture troisième créneau de runs
 - 15h45 : Ouverture dernier créneau de runs
3. Sur chacun des Ultim le nombre maximum de personnes à bord est de 3 navigants avec 2 invités BPGO obligatoires à bord et 1 élu des collectivités partenaires.
4. En outre, la Direction de Course pourra modifier le nombre d'équipiers en fonction des conditions météorologiques.
5. La liste d'équipage (Annexe 8) est à fournir à la Direction de Course avant le vendredi 29 septembre 08h30 avec pour chaque membre d'équipage le numéro de licence FFVoile valide de moins d'un an (licence temporaire acceptée).
6. Le port du gilet de sauvetage est obligatoire à bord des bateaux depuis l'appareillage jusqu'au retour au ponton.
7. Pour prévenir qu'un créneau de runs va bientôt commencer, un pavillon orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'ouverture de la ligne sur le bateau comité. Le pavillon orange sera affalé à la fin de chaque session de runs
8. Chaque concurrent devra se signaler par VHF sur le canal de course (VHF 72) auprès du comité de course 1 minute avant de franchir la ligne de départ du run. Le comité lui confirmera l'autorisation de prendre le départ.
9. La ligne de départ sera matérialisée entre deux bouées jaunes jumbo Plastimo. Le bateau comité départ sera positionné au plus près de la marque tribord. Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.
10. La ligne d'arrivée sera matérialisée entre deux bouées jaunes jumbo Plastimo. Le bateau comité arrivée sera positionné au plus près de la marque tribord. Il est interdit de passer entre la marque tribord et le bateau comité.
11. La zone des Runs est un cercle délimité dans le Nord - Nord-Ouest - et dans le Sud – Sud Est par une bouée gonflable rouge
12. Les concurrents, qui souhaitent tenter un autre record, devront rejoindre la zone de départ en passant sous le vent de la zone de Runs.
13. Une fois le run terminé, il est demandé à chacun des bateaux de revenir en passant sous le vent du parcours.



Annexe 6 - NAVIGATION DANS LA RADE DE LORIENT

Circulation dans les chenaux et passage de la citadelle :

En entrant ou en sortant de la rade de Lorient, les concurrents doivent dans tous les cas céder la priorité aux navires à propulsion mécanique prioritaires (privilegiés selon RIPAM). Il est impératif pour les concurrents de passer sur l'arrière de ces navires. En outre, au passage de la Citadelle, les concurrents doivent respecter les signaux lumineux.

Circulation dans les chenaux

Elle doit se faire aussi près que possible de la limite extérieure droite du chenal (règle 9 : Règlement International pour prévenir les abordages en mer).

Priorité dans les chenaux

Les navires à la voile et les navires de moins de 20 m de longueur ne doivent pas gêner le passage des navires plus importants (règle 9 b).

Un navire ne doit pas traverser un chenal si, ce faisant, il gêne le passage d'un navire important (règle 9 c).

Vitesse maximum

15 nœuds entre la tourelle des truies et celle de la jument

10 nœuds dans la rade à partir de la tourelle de la jument

Signaux au mât de la citadelle de port louis

3 feux clignotants :

Rouge : trafic prioritaire en sens opposé (laisser le passage).

Vert : trafic prioritaire dans le même sens (veiller à ne pas gêner le navire).

RECOMMANDATIONS

L'utilisation du moteur est conseillée pour éviter de tirer des bords dans la partie la plus étroite des chenaux, si vous êtes hors régata.

Tout concurrent n'ayant pas respecté ces règles de priorité et ayant gêné un navire prioritaire (privilegiés selon RIPAM) pourra après réclamation du Directeur de course ou Comité de Course être disqualifié pour l'ensemble des courses.

ANNEXE 7 - CONTACTS

ORGANISATION 24 Heures Ultim – Banque Populaire Grand Ouest

Emmanuel BACHELLERIE – 06 07 40 67 88 - e.bachelierie@ultimsailing.com

Mathieu SARROT – 06 60 67 10 00 – mathieu.sarrot@gmail.com

DIRECTION DE COURSE

Gildas MORVAN – 06 62 48 85 44 - morvangildas29@gmail.com

Claire RENOUE - 06 87 11 69 66 - claire.renou17@gmail.com

PRESIDENT DU COMITE DE COURSE

Christophe GAUMONT – 06 60 04 81 02 (christophe.gaumont@ffvoile.fr)

PRESIDENT DU JURY

Georges Priol - 06 37 28 33 70 - georges.priol@wanadoo.fr

REPRESENTANT CNL

Lisa GARDAIR - 06 22 18 43 27 – lisa@cnelorient.com

PORT DE LA BSM

Responsable du port Lorient La Base :

Julien Bothuan – 02.97.87.00.46 / 06 31 31 20 18

port-lorientlabase@sellor.com

Agent portuaire :

Marion Carn – 02.97.87.00.46

port-lorientlabase@sellor.com

ANNEXE 8 - LISTES D'EQUIPAGE**RUNS**

Equipage	Nom	Prénom	N° de licence FFV	Date de naissance	Téléphone
Skipper					
Equipier 1					
Equipier 2					
Equipier 3					
Equipier 4					
Equipier 5					
Equipier 6					
Equipier 7					
Equipier 8					

LES 24 HEURES ULTIM

Equipage	Nom	Prénom	N° de licence FFV	Date de naissance	Téléphone
Skipper					
Co-Skipper					
Médiaman					

ANNEXE 9 – Communications

9.1 Vidéos

Deux minutes d'images à minima et interviews de l'équipage vidéo bout à bout sont à adresser à l'organisation entre 12h et 18h (heure française, soit TU+1) sur le FTP de NefSea.

Veillez trouver ci-dessous les paramètres de configuration de votre compte FTP pour la course 24H ULTIM.

Ce sont des informations confidentielles et propres à chaque bateau.

Ces paramètres sont valables pour la Transat Jacques Vabre 2023 et l'Arkea Ultim Challenge Brest 2024.

ADRESS: 88.208.241.60

ADRESS spare 87.106.152.229

Les identifiants et mots de passe vous sont envoyés individuellement.

Contact :

fred.olivier@seaevents.tv

Les fichiers vidéos envoyés par les bateaux seront déposés, après validation par le team du bateau concerné, sur le serveur <https://mediahouse.seaevents.tv/> et disponibles pour les teams des bateaux et les medias.

Ces images envoyées seront montées et diffusées sur les réseaux sociaux de la course.

9.2 Photos

5 photos quotidiennes en mode portrait ou paysage (vie à bord, manœuvres, visages, mains, environnement maritime etc...) doivent être envoyées entre 12h et 18h (heure française, soit TU+2) le samedi 30 septembre et de 5h à 11h le dimanche 1 octobre sur le mail presse et le mail de la Direction de course.

9.3 Production écrite

Pendant toute la durée des 24H ultim, les bateaux peuvent envoyer des informations sur leur course, leurs conditions de navigations et tous autres renseignements ou anecdotes que les concurrents jugent utile de partager avec les différents publics (presse, internautes etc...), qui permettront notamment d'alimenter en informations récentes sur le site de la course et les réseaux sociaux.

9.4 Vacation quotidienne

Les équipages fournissant quotidiennement de la matière (vidéos, photos et textes) destinée à faire vivre le site internet de la course, une à deux vacations seront organisées sur le temps de course.

9.5 Coordonnées organisation

L'équipe de presse sera composée de 2 personnes.

Les photos et textes sont à envoyer aux adresses suivantes :

- morvangildas29@gmail.com

- presse@ultimsailing.com